

# CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS

2023 - 2024



Voix & Instruments  
Danse classique & contemporaine

CONSERVATOIRE  
ROSTROPOVITCH LANDOWSKI



Golfe  
de Saint-Tropez

[www.golfe-sainttropez.fr/vivre-ici/conservatoire](http://www.golfe-sainttropez.fr/vivre-ici/conservatoire)  
[conservatoire@golfe-sainttropez.fr](mailto:conservatoire@golfe-sainttropez.fr)



# Conservatoire intercommunal de danse et de musique

Ce dispositif, réglementé par des textes ministériels (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse) fait l'objet d'une convention de partenariat entre le Collège Gérard Philippe de Cogolin et le Conservatoire intercommunal de musique et de danse Rostropovitch Landowski.

Les Classes à Horaires Aménagées Musique et Danse (CHAMD) permettent aux élèves les plus motivés de bénéficier, en complément d'une formation scolaire générale, d'une formation artistique diplômante renforcée et mieux répartie dans la semaine.

Il permet d'organiser les emplois du temps de telle manière que les élèves en CHAMD suivent une grande partie de leur formation artistique pendant le temps scolaire.

Le programme scolaire est identique à celui des classes traditionnelles et les élèves en CHAMD peuvent sortir du dispositif et réintégrer une classe traditionnelle à tout moment. Les résultats scolaires des candidats sont un critère essentiel pour intégrer les CHAMD mais aussi pour y rester.

Les élèves en CHAMD bénéficient de la gratuité pédagogique des cours dispensés au sein du Conservatoire, seuls les frais administratifs de dossier sont dus (sous certaines conditions, ils peuvent être pris en charge par le fond social du collège).



Retrouvez toutes les informations

COGOLIN - 44 RUE MARCEAU - 04 98 12 29 74

SAINTE-MAXIME - 2 PASSAGE PAGNOL - 04 94 43 95 90

CONSERVATOIRE  
ROSTROPOVITCH LANDOWSKI

Golfe  
de Saint-Tropez

## PARCOURS DIPLÔMANT

Les élèves en CHAMD suivent obligatoirement un parcours diplômant constitué des différentes disciplines obligatoires.

Les contenus d'enseignement concernent les domaines :

Musique : éducation musicale, culture artistique spécifique, formation musicale, cours instrumental et pratique collective.

Danse : culture chorégraphique, cours de danse classique, cours de danse contemporaine et ateliers.

## CANDIDATURE

Dossier de candidature :

À retirer à partir du **Mardi 7 mars 2023** aux secrétariats du Conservatoire et Collège ou téléchargeable sur le site internet du Conservatoire.

Le retourner par mail à [conservatoire@golfe-sainttropez.fr](mailto:conservatoire@golfe-sainttropez.fr) avant le **Vendredi 14 avril 2023**.

Entretien des candidats au Conservatoire :

**Vendredi 5 mai et Samedi 6 mai 2023.**

L'entretien permet d'évaluer la motivation de l'élève, les possibilités d'accompagnement de la famille et de préciser le fonctionnement de ces classes.

Les candidats, dont l'affectation aura été validée, devront alors procéder à leur inscription au Conservatoire.

# PROGRAMME SCOLAIRE

Au sein du collège, les élèves en CHAMD sont réunis dans une même classe par niveau et bénéficient des mêmes programmes scolaires que les autres élèves.

Leur emploi du temps est aménagé afin de leur dégager deux après-midis par semaine consacrées à leurs études musicales ou chorégraphiques.

Les cours dispensés par le Conservatoire auront lieu en priorité pendant les deux demi-journées libérées.

Cependant, certains cours et répétitions ainsi que la participation aux projets d'action culturelle, faisant partie intégrante de la scolarité, peuvent avoir lieu en dehors du temps scolaire.

## **DURÉE HEBDOMADAIRE DES ENSEIGNEMENTS**

Elèves instrumentistes :

Pour les 6e, 5e et 4e : entre 5h et 6h30

Pour les 3e : entre 5h30 et 7h

Elèves chanteurs :

Pour les 6e : entre 3h30 et 6h30

Pour les 5e et 4e : entre 4h et 6h30

Pour les 3e : entre 5h et 7h

Elèves danseurs :

Pour les 6e : entre 5h30 et 6h30

Pour les 5e, 4e et 3e : entre 6h et 7h30

## **CONDITIONS D'ACCÈS**

Entrée en 6e et en 5e : niveau de fin de cycle I.

Dérogation possible pour certaines disciplines (se renseigner auprès du Conservatoire).

Entrée en 4e et en 3e : niveau de cycle II.